

(en application de l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau)

Construction et exploitation de la station de pompage « Toussaintsmillen » à Kayl avec pose d'une conduite de refoulement entre Kayl et Dudelange

Il est porté à la connaissance du public que l'Administration de la gestion de l'eau a été saisie d'une demande d'autorisation No. EAU/AUT/17/1085 de la part de la commune de Bettembourg concernant la gestion des eaux dans le cadre de la construction et exploitation de la station de pompage « Toussaintsmillen » à Kayl avec pose d'une conduite de refoulement entre Kayl et Dudelange.

La commune de Bettembourg en a été informée par courrier du 9 janvier 2018.

Fait à Bettembourg, le 12 janvier 2018.

Damien NEY
Secrétaire Communal

Laurent ZEIMET
Bourgmestre

